



SNPATECT



SNPETULTEM



SNITPECT

## Motion Indemnité Spécifique de Service

### A - GESTION DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE :

#### *Sur la gestion 2009*

**NOUS FUSTIGEONS** la non consommation de l'enveloppe prévue pour la première phase de l'alignement des coefficients géographique d'ISS : 1 400 000 euros perdus !

**NOUS DENONCONS** l'explication qu'en a fournie l'administration comme relevant d'une sur-estimation.

Il s'agit soit d'un manque de compétence de l'administration centrale (et ce serait fortement inquiétant) soit plus probablement d'une stratégie des services pour diminuer les coefficients individuels et ne donner d'augmentation qu'aux agents qui ont « l'heur de plaire », et surtout ne pas en donner trop, une augmentation de 10 % grâce au changement de coefficient géographique étant vécue par certains services comme « indécente » !. Des services n'ont même pas atteint la moyenne de 1 ! Ces sommes non consommées sont une insulte jetée à la face de l'ensemble des agents de la filière technique qui ont donné leur temps et leur énergie pour faire encore fonctionner ce ministère coûte que coûte, malgré la gabegie ministérielle autour de réorganisations perpétuelles.

#### *Sur la gestion 2010*

**NOUS PRENONS ACTE** de l'annonce par la DRH de l'ouverture d'une concertation sur la réécriture de la circulaire ISS et **NOUS DEMANDONS EN CONSEQUENCE** qu'un calendrier de travail soit proposé et permette une mise en œuvre dès cette année sur les ISS de l'année 2009 ;

**NOUS EXIGEONS** que cette nouvelle circulaire mette fin à la spoliation des agents par l'administration qui s'évertue à diminuer le coefficient individuel en cas d'augmentation du coefficient de service ou du nombre de points, alors qu'il n'y a ni changement de poste ni changement de manière de servir ;

**NOUS RECLAMONS** l'arrêt de la modulation individuelle qui contribue au climat délétère au sein des services et procède d'un mode de management suranné, en prônant l'individualisme à outrance et le « chacun pour soi » hérité du secteur privé des années 80, et qui a depuis montré ses lacunes, ses faiblesses et ses conséquences ;

## **B - TEXTES REGLEMENTAIRES DE L'INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE :**

### ***Sur la valeur du point***

**NOUS DENONCONS** les pertes subies par les agents depuis la budgétisation des honoraires qui n'ont jamais été réellement revalorisées ;

**NOUS RAPPELONS** qu'alors nous avons dénoncé les risques de dérive et d'abaissement de cette prime, ce qui s'est évidemment confirmé par la suite ;

**NOUS EXIGEONS EN CONSEQUENCE** une revalorisation immédiate de la valeur du point d'ISS au moins à hauteur de l'érosion constatée ;

**NOUS EXIGEONS** une revalorisation annuelle systématique de la valeur du point a minima à hauteur de l'inflation ;

### ***Sur les coefficients de service***

**NOUS DENONCONS** la politique de l'administration de restructurations incessantes qui oblige les agents à subir des mobilités géographiques sans garantie de maintien de rémunération ;

**NOUS EXIGEONS EN CONSEQUENCE ET A MINIMA** que l'alignement des coefficients de service sur le coefficient le plus haut soit totalement réalisé dès cette année ;

### ***Sur l'année de décalage***

**NOUS DENONCONS** le fait que le MEEDDM soit le seul ministère à ne pas avoir rattrapé l'année de décalage des primes ;

**NOUS EXIGEONS** que l'Etat honore enfin sa dette envers ses agents et rattrape l'année de décalage d'ISS ;

**NOUS NOUS FELICITONS** que l'administration ait annoncé suite à la pression de FO l'ouverture de ce chantier dans le cadre du budget triennal 2011-2013 (hors enveloppe catégorielle) ;

**NOUS EXIGEONS** que le MEEDDM porte réellement ce dossier dans le cadre des arbitrages interministériels ;

**NOUS METTONS EN GARDE L'ADMINISTRATION** : les agents ne pourront accepter plus longtemps le refus de l'Etat d'honorer sa dette ;

### ***Sur les bonifications : séniorat, territorialité...***

**NOUS DENONCONS** la suppression des bonifications au prétexte que l'agent change de grade, de corps ou d'échelon ;

**NOUS EXIGEONS** que le dispositif du versement des bonifications soit revu de façon à valoriser les agents ;

### ***Sur l'intégration de l'ISS dans les droits à pension***

**NOUS CONDAMNONS** le principe d'une caisse de retraite par capitalisation, dont la crise actuelle confirme par ailleurs la fragilité, par comparaison à un régime garanti par les employeurs ;

**NOUS DENONCONS** l'engagement financier notoirement insuffisant des employeurs ;

**NOUS FUSTIGEONS** ce dispositif qui conduira à des compléments de retraite d'un montant dérisoire compte tenu d'une ridicule valeur de service du point ;

**NOUS RECLAMONS** un rapport annuel sur le fonctionnement du régime additionnel de la fonction publique (RAFP) ;

**NOUS EXIGEONS** l'intégration effective des ISS dans le calcul des pensions;

### ***Sur le nombre de points par grade***

**NOUS DENONCONS** que les corps techniques issus de l'ex-Equipement aient le régime indemnitaire le moins favorable de la filière technique du MEEDDM ;

**NOUS EXIGEONS POUR pour les DESSINATEUR et LES ETST** la revalorisation du coefficient hiérarchique à 11 points ;

**NOUS EXIGEONS POUR LES TSE et les CTRL** au titre de l'homologie des niveaux de fonction exercées, la parité des coefficients de grade et leur revalorisation comme suit :

- grade de TSE et CTRL : alignement immédiat puis revalorisation à 16 points,
- grade de TSP et CTRLP : revalorisation à 20 points,
- grade de TSC et CTRLD : revalorisation à 20 points,
- emploi fonctionnel de chef de subdivision : revalorisation à 25 points ;

**NOUS EXIGEONS POUR LES ITPE** un alignement du nombre de points par grades sur les corps ayant le même niveau de fonction : 42 points pour le premier niveau de grade du 1<sup>ier</sup> au 10<sup>ieme</sup> échelon / 55 points pour le premier grade du 10<sup>ieme</sup> au futur 12<sup>ieme</sup> échelon et pour le 2<sup>ieme</sup> grade du 1<sup>ier</sup> au 8<sup>ieme</sup> échelon / 70 points pour le 2<sup>ieme</sup> grade pour le futur 9<sup>ieme</sup> échelon et pour l'ensemble du 3<sup>ieme</sup> grade ;